



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 8

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. René SIMILLION
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

Membres ne prenant pas part au vote : 6

Mme Isabelle DA SILVA, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, Monsieur Filipe GALVAO

Délibération n°20221214DEL15

ACTION EDUCATIVE

Signature d'une convention d'objectifs et d'une convention de mise à disposition exclusive du domaine public avec le Comité de Gestion du Centre Aéré de Bron

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences, la Commune de Bron apporte son soutien financier et matériel aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement. Elle soutient les initiatives et les projets formulés par les associations dans leurs demandes de subventions et les accompagne financièrement dans la réalisation de leurs projets et actions.

En 2017, la Ville a signé avec le Comité de Gestion du Centre Aéré, pour une durée de 5 ans, une convention d'objectif intégrant également les mises à dispositions accordées à la structure par la Ville. Celle-ci arrivant à échéance, il convient de la renouveler.

Un travail collaboratif a eu lieu avec la structure pour définir des objectifs communs au projet associatif et aux orientations politiques de la Ville en matière d'éducation en lien avec le PEDT de Bron.

Il est proposé deux conventions distinctes présentant les objectifs définis conjointement et l'autre listant les modalités de mise à disposition des bâtiments et des deux agents municipaux.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de conclure ces deux nouvelles conventions avec le Comité de Gestion Centre Aéré Bron Parilly pour une durée de 3 ans.

Le montant de la subvention 2023 pour le Comité de Gestion du Centre Aéré de Bron, calculé sur la base des critères généraux tels que définis dans le Règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022, est le suivant :

Comité de Gestion du Centre Aéré de Bron	302 778 €
--	-----------

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le montant de la subvention annuelle 2023 à l'Association Comité de Gestion du Centre Aéré de Bron d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, et d'autoriser le versement d'un 1^{er} acompte au mois de janvier avant le vote du Budget Primitif 2023.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- en trois acomptes : un en janvier à la signature de la présente convention, un en avril, et un en juillet. Chaque acompte correspond à 25 % du montant de la subvention. Le montant des acomptes sera arrondi à la centaine d'euro inférieure. Les reliquats d'arrondis seront versés avec le solde de la subvention.
- le solde, à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et, le cas échéant, des bilans d'actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'objectif pour le Comité de Gestion du Centre Aéré de Bron présentée en annexe,
- **APPROUVER** la convention de mise à disposition exclusive du domaine public présentée en annexe,
- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention de 302 778 € à l'Association du Comité du Centre Aéré de Bron et le calendrier de versement présenté,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces deux conventions pour le Comité de Bron.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD